



GENERAL

ST/LEG/SER.A/36*

23 March 1950

ENGLISH AND FRENCH

STATEMENT OF
TREATIES AND INTERNATIONAL AGREEMENTS

registered or filed and recorded
with the Secretariat of the United Nations
during the month of February 1950

Note: This publication is issued monthly by the Legal Department of the Secretariat in pursuance of Article 13 of the Regulations adopted by the General Assembly on 14 December 1946 (Resolution 97(I)), which give effect to Article 102 of the Charter of the United Nations.

RELEVÉ DES
TRAITES ET ACCORDS INTERNATIONAUX

enregistrés ou classés et inscrits au répertoire
au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
pendant le mois de février 1950

Note: Le présent document est publié mensuellement par le Département juridique du Secrétariat en application de l'article 13 du règlement adopté le 14 décembre 1946 par l'Assemblée générale (Résolution 97(I)), pour donner effet à l'article 102 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

Part I: Nos. 708-727
Part II: No. 188
Annex: A

* Statements Nos. 1 to 35 were issued without symbols.

TREATIES AND INTERNATIONAL AGREEMENTS

REGISTERED OR FILED AND RECORDED WITH THE SECRETARIAT
OF THE UNITED NATIONS

I

Treaties and international agreements
registered during the month of February 1950

No. 708 BELGO-LUXEMBOURG ECONOMIC UNION AND CHILE:

Exchange of letters constituting an Agreement^{1/} completing the protocol, signed at Geneva on 30 October 1947, for the provisional application of the General Agreement on Tariffs and Trade. Santiago, 23 August 1949.

Came into force retroactively on 1 July 1949, by exchange of the said letters.

French and Spanish official texts communicated by the Permanent Representative of Belgium to the United Nations. The registration took place on 22 September 1949.

^{1/} This Agreement was received by the Secretariat on 22 September 1949 but owing to an error in distribution it was not registered under the number corresponding to that date. However, in accordance with Article 6 of the Regulations to give effect to Article 102 of the Charter of the United Nations, the registration date of the Agreement is 22 September 1949.

TRAITES ET ACCORDS INTERNATIONAUX ENREGISTRES OU
CLASSES ET INSCRITS AU REPERTOIRE AU SECRETARIAT DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

I

Traités et accords internationaux
enregistrés pendant le mois de février 1950

No.708 UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET CHILI :

Echange de lettres constituant un accord ^{1/}complétant le protocole, signé à Genève le 30 octobre 1947, portant application provisoire de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Santiago, 23 août 1949.

Entré en vigueur ~~retroactivement~~ le 1er juillet 1949 par l'échange desdites lettres.

Textes officiels français et espagnol communiqués par le représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'enregistrement a eu lieu le 22 septembre 1949.

^{1/} Cet accord a été reçu au Secrétariat le 22 septembre 1949, mais par suite d'une erreur de distribution il n'a pas été inscrit dans le registre sous le numéro correspondant à cette date. Cependant, conformément à l'article 6 du règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, la date d'enregistrement de cet accord est le 22 septembre 1949.

No. 709 AFGHANISTAN, ALBANIA, AUSTRALIA, BELGIUM, BURMA, ETC.

Protocol to amend the Convention for the Suppression of the Circulation of and Traffic in Obscene Publications, concluded at Geneva on 12 September 1923. Signed at Lake Success, New York, on 12 November 1947.

Came into force on 12 November 1947, in accordance with Article V.

States Parties to the Protocol:

	<u>By signature without reservation as to approval on:</u>	<u>By deposit of instrument of acceptance on:</u>
Afghanistan	12 November 1947	
Albania		25 July 1949
Australia	13 November 1947	
Belgium	12 November 1947	
Burma	13 May 1949	
Canada	24 November 1947	
China	12 November 1947	
Czechoslovakia	12 November 1947	
Denmark		21 November 1949
Egypt	12 November 1947	
Finland		6 January 1949
Guatemala		26 August 1949
Hungary	2 February 1950	
India	12 November 1947	
Italy	16 June 1947	
Mexico	4 February 1948	
Netherlands		7 March 1949
New Zealand	28 October 1948	
Norway		28 November 1947
Pakistan	12 November 1947	
Turkey	12 November 1947	
Union of South Africa	12 November 1947	
Union of Soviet Socialist Republics	18 December 1947	
United Kingdom	16 May 1949	
Yugoslavia	12 November 1947	

Chinese, English, French, Spanish and Russian official texts.
The registration ex officio took place on 2 February 1950.

No.709 AFGHANISTAN, ALBANIE, AUSTRALIE, BELGIQUE, BIRMANIE, ETC...

Protocole amendant la Convention pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes conclue à Genève le 10 septembre 1923. Signée à Lake Success (New-York), le 12 novembre 1947.

Entré en vigueur le 12 novembre 1947, conformément à l'article V.

Etats Parties au Protocole :

	Par signature sans réserve quant à <u>l'approbation le :</u>	Par dépôt de l'instrument <u>d'acceptation le :</u>
Afghanistan	12 novembre 1947	
Albanie		25 juillet 1949
Australie	13 novembre 1947	
Belgique	12 novembre 1947	
Birmanie	13 mai 1949	
Canada	24 novembre 1947	
Chine	12 novembre 1947	
Danemark		21 novembre 1949
Egypte	12 novembre 1947	
Finlande		6 janvier 1949
Guatemala		26 août 1949
Hongrie	2 février 1950	
Inde	12 novembre 1947	
Italie	16 juin 1947	
Mexique	4 février 1948	
Norvège		28 novembre 1947
Nouvelle-Zélande	28 octobre 1948	
Pakistan	12 novembre 1947	
Pays-Bas		7 mars 1949
Royaume-Uni	16 mai 1949	
Tchécoslovaquie	12 novembre 1947	
Turquie	12 novembre 1947	
Union des Républiques socialistes soviétiques	18 décembre 1947	
Union Sud-Africaine	12 novembre 1947	
Yougoslavie	12 novembre 1947	

Textes officiels anglais, chinois, espagnol, français et russe.
L'enregistrement d'office a eu lieu le 2 février 1950.

No.726 NORVEGE ET PORTUGAL :

Accord de paiement. Signé à Lisbonne, le 28 novembre 1949.

Entré en vigueur le 28 novembre 1949, date de la signature, conformément à l'article 11.

Texte officiel français communiqué par le représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'enregistrement a eu lieu le 24 février 1950.

No.727 NORVEGE, DANEMARK, FINLANDE, ISLANDE ET SUEDE :

Convention relative au paiement réciproque de pensions-vieillesse (avec Protocole Final). Signée à Oslo, le 27 août 1949.

Entrée en vigueur le 1er décembre 1949 par ratification, conformément à l'article 6.

Textes officiels norvégien, danois, finlandais, islandais et suédois communiqués par le représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'enregistrement a eu lieu le 24 février 1950.

- No.632 Convention (No.53) concernant le minimum de capacité professionnelle des capitaines et officiers de la marine marchande, adoptée par la Conférence à sa vingt-et-unième session, Genève, 24 octobre 1936, telle qu'elle a été modifiée par la Convention portant revision des articles finals, 1946 :

Bulgarie 29 décembre 1949
(à prendre effet à partir du 29 décembre 1950)

- No.633 Convention (No.55) concernant les obligations de l'armateur en cas de maladie, d'accident ou de décès des gens de mer, adoptée par la Conférence à sa vingt-et-unième session, Genève, 24 octobre 1936, telle qu'elle a été modifiée par la Convention portant revision des articles finals, 1946 :

Bulgarie 29 décembre 1949
(à prendre effet à partir du 29 décembre 1950)

- No.634 Convention (No.56) concernant l'assurance-maladie des gens de mer, adoptée par la Conférence à sa vingt-et-unième session, Genève, 24 octobre 1936, telle qu'elle a été modifiée par la Convention portant revision des articles finals, 1946 :

Bulgarie 29 décembre 1949
(à prendre effet à partir du 29 décembre 1950)

- No.635 Convention (No. 58) fixant l'âge minimum d'admission des enfants au travail maritime (révisée en 1936) adoptée par la Conférence à sa vingt-deuxième session, Genève, 24 octobre 1936, telle qu'elle a été modifiée par la Convention portant revision des articles finals 1946 :

Bulgarie 29 décembre 1949
(à prendre effet à partir du 29 décembre 1950)

- No.637 Convention (No.62) concernant les prescriptions de sécurité dans l'industrie du bâtiment, adoptée par la Conférence à sa vingt-troisième session, Genève, 23 juin 1937, telle qu'elle a été modifiée par la Convention portant revision des articles finals, 1946 :

Bulgarie 29 décembre 1949
(à prendre effet à partir du 29 décembre 1950)

Les déclarations certifiées relatives aux ratifications sus-mentionnées ont été enregistrées le 1er février 1950 par le Directeur général du Bureau International du Travail.

No. 296 Agreement on most-favoured-nation treatment for areas of Western Germany under military occupation. Signed at Geneva, on 14 September 1948.

Signature:

7 February 1950 Greece
(effective as from 9 March 1950)

Memorandum of understanding relative to application to the Western Sectors of Berlin of the Agreement on most-favoured-nation treatment for areas of Western Germany under military occupation. Signed at Annecy, on 13 August 1949.

Signature:

7 February 1950 Greece

No. 447 Exchange of Notes constituting an Agreement between Belgium and France with a view to facilitating the movement of persons between the metropolitan territories of Belgium and France, Paris, 8 and 12 April 1949, and exchange of notes constituting a Supplementary Agreement extending the application of the said Agreement to the Belgian-Luxembourg and French-Luxembourg frontiers. Paris, 12 and 14 May 1949.

Exchange of Notes constituting a second Supplementary Agreement to the above Agreement, extending its application to the Saar. Paris, 6 September 1949.

Came into force on 1 October 1949 by exchange of the said notes, and in accordance with their provisions.

French official text communicated by the Permanent Representative of Belgium to the United Nations. The registration took place on 17 February 1950.

- No.296 Accord concernant le traitement de la nation la plus favorisée pour les zones de l'Allemagne occidentale soumises à occupation militaire. Signé à Genève le 14 septembre 1948.

Signature :

7 février 1950 Grèce
(à prendre effet à partir du 9 mars 1950)

Mémoire d'accord portant application aux secteurs ouest de Berlin de l'accord relatif au traitement général de la nation la plus favorisée concernant les zones d'occupation militaire de l'Allemagne occidentale. Signé à Annecy, le 13 août 1949.

Signature :

7 février 1950 Grèce

- No.447 Echange de notes constituant un accord entre la Belgique et la France dans le but de faciliter la circulation des personnes entre les territoires métropolitains belge et français, Paris, 8 et 12 avril 1949, et Echange de notes constituant un accord complémentaire étendant l'application de cet accord à la frontière belgo-luxembourgeoise et franco-luxembourgeoise, Paris, 12 et 14 mai 1949.

Echange de notes constituant un second accord complémentaire à l'accord susmentionné étendant son application à la Sarre. Paris, 6 septembre 1949.

Entré en vigueur le 1er octobre 1949 par l'échange desdites notes, et conformément à leur dispositions.

Texte officiel français communiqué par le représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'enregistrement a eu lieu le 17 février 1950.

No. 479 Exchange of Letters constituting an Agreement supplementary to the Payments Agreement between Belgium and Norway of 23 October 1945.^{1/} Oslo, 21 February 1946.

Exchange of Letters constituting a second Supplementary Agreement. Brussels, 29 October 1946.

Came into force on 29 October 1946, by exchange of the said letters.

Exchange of Letters constituting a third Supplementary Agreement. Oslo, 11 April 1947.

Came into force on 11 April 1947, by exchange of the said letters.

Additional Protocol to the Payments Agreement between Belgium and Norway of 23 October 1945 (with an exchange of letters). Signed at Brussels on 12 March 1948.

Came into force on 12 March 1948, by signature.

French official texts communicated by the Permanent Representative of Belgium to the United Nations. The registration took place on 17 February 1950.

No. 430 Agreement concerning the exchange of goods between the Kingdom of Norway and the Republic of Poland. Signed at Warsaw on 31 December 1948.

Additional Protocol to the above-mentioned Agreement. Signed at Oslo on 21 December 1949.

Came into force on 1 January 1950, by signature.

French official text communicated by the Permanent Representative of Norway to the United Nations. The registration took place on 24 February 1950.

^{1/} United Nations Treaty Series, Volume 16, page 311.

No.479 Echange de lettres constituant un accord complémentaire à l'accord de paiement belgo-norvégien du 23 octobre 1945.^{1/} Oslo, 21 février 1946.

Echange de lettres constituant un second accord complémentaire.
Bruxelles, 29 octobre 1946.

Entré en vigueur le 29 octobre 1946 par l'échange desdites lettres.

Echange de lettres constituant un troisième accord complémentaire.
Oslo, 11 avril 1947.

Entré en vigueur le 11 avril 1947 par l'échange desdites lettres.

Protocole additionnel à l'accord de paiement belgo-norvégien du 23 octobre 1945 (avec un échange de lettres). Signé à Bruxelles, le 12 mars 1948.

Entré en vigueur le 12 mars 1948 par signature.

Textes officiels français communiqués par le représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'enregistrement a eu lieu le 17 février 1950.

No.430 Accord concernant l'échange de marchandises entre le Royaume de Norvège et la République de Pologne. Signé à Varsovie, le 31 décembre 1948.

Protocole additionnel à l'accord susmentionné. Signé à Oslo, le 21 décembre 1949.

Entré en vigueur le 1er janvier 1950 par signature.

Texte officiel français communiqué par le représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies.
L'enregistrement a eu lieu le 24 février 1950.

^{1/} Nations Unies, Recueil des Traités, volume 16, page 311.

No. 688 Protocol bringing under international control drugs outside the scope of the Convention of 13 July 1931, for limiting the manufacture and regulating the distribution of narcotic drugs, as amended by the Protocol signed at Lake Success on 11 December 1946. Signed at Paris on 19 November 1948.

Extension to the Condominium of the New Hebrides Archipelago:

Notification received:

27 February 1950 United Kingdom of Great
Britain
(effective as from 29 March 1950)

No.688. Protocole plaçant sous contrôle international certaines drogues non visées par la Convention du 13 juillet 1931 pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants, amendée par le Protocole signé à Lake Success le 11 décembre 1946. Signé à Paris le 19 novembre 1948.

Extension au Condominium de l'Archipel des Nouvelles Hébrides :

Notification reçue le :

27 février 1950 Royaume-Uni de Grande Bretagne
(à prendre effet à partir du 29 mars 1950)